

Réception par le préfet : 18/04/2024  
Publication : 18/04/2024

N° 1259 EPCI (1)



EPCI : 106 DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIER  
DEPARTEMENT : 19  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'EGLETONS

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	13 126 793	2,00		14 037 000	280 740	2,10	294 777
Taxe foncière non bâtie additionnelle	469 856	4,02		486 200	19 545	4,22	20 518
Taxe d'habitation additionnelle	4 006 446	7,38		3 826 000	282 359	7,75	296 515
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	4 403 225	29,25		4 879 000	1 427 108	30,57	1 491 510
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					582 644		Total 2 103 320
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)					>>>		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					1 427 108		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8		9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			2,10	
Taxe foncière non bâtie additionnelle	611 810		= 1,05	4,22	
Taxe d'habitation additionnelle	582 644			7,75	
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)				

  

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 659 744	196 962	120 424	18 071	722 934	0	- 100 925	2 617 210

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
2 103 320		2 617 210		4 720 530

À TULLE

Le 08 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,  
ROLAND CABANEL

À LAPLEAU

Le 15/04/2024

Pour le Groupement



Carrefour de l'Épinette  
19550  
Lapleau

À

Le

Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	2 169 816	c. Centrales photovoltaïques	3 230
c. Locaux industriels	0	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	110 056
d. Exonérations de longue durée	69	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	32 249
<b>Taxe foncière non bâtie</b>		b. Par la loi (terres agricoles)	115 147	f. Stations radioélectriques	43 623
	41	c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	7 804
<b>Taxe d'habitation :</b>		<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	0	a. Par le conseil communautaire	5 432	a. TVA prév. (compensation TH)	1 023 557
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi	2 520 265	b. TVA prév. (comp. CVAE)	636 187
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	861	a. Résidences secondaires et assimilées	3 826 000	<b>6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>	
b. Base minimum	26 832	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	a. 75% moyenne nationale	6,61
c. Locaux industriels	694 991	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	323 937	b. Taux maximum	>>>
d. Autres allocations	140	d. Bases dégrévées locaux vacants	0		
<b>7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES</b>			<b>7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE</b>		
<b>7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS</b>			a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national		
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne	26,75		
<b>Taux maximum :</b>			b. Taux plafond de 2024		
a. De droit commun	29,25	>>>	53,50		
b. Dérogatoire	29,25	>>>	<b>7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>		
c. Avec rattrapage		>>>	<b>Taux moyens des taxes foncières de 2023 :</b>		
d. Avec capitalisation	29,25	>>>	CFE unique/de zone		
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>	CFE éolienne		
<b>Taux moyens pondérés :</b>			a. au niveau national		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,06	>>>	b. au niveau de l'EPCI		
b. En cas de changement de périmètre		>>>	<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>		
<b>7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES</b>			>>>		
a. Taxe foncière bâtie	1,000000	>>>	>>>		
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,000440	>>>	<b>8. DIMINUTION SANS LIEN</b>		
			<b>Année antérieure à 2024 au titre de laquelle... :</b>		
			a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
			b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
			<b>Taux moyens de référence au niveau national :</b>		
			a. Taxe foncière bâtie		
			39,42		
			b. Taxe foncière non bâtie		
			50,82		